



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Paris le 22 février 2007

Mmes – MM. Les Présidents des Associations
Affiliées – structures Agréées
Ligues - Comités Départementaux
Directeurs Techniques
Travailleurs indépendants
Membres de la DTN

Ref: JMS/07/0368

Objet : Rappel des Brevets existants conformément à l'affiche éditée en avril 2006
«Progression Française de Parachutisme»

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 19

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT de la FFP

Il existe deux méthodes françaises d'enseignement du parachutisme : progression traditionnelle ou progression accompagnée en chute.

- **BREVETS FÉDÉRAUX**

Les brevets sont délivrés par le directeur technique de la structure agréée, ou par délégation par un moniteur titulaire d'un B.E.E.S, par un travailleur indépendant titulaire d'une licence individuelle, par une société d'enseignement agréée (personne morale).

Prérogatives des brevets fédéraux :

Brevet A Aptitude aux sauts individuels sans assistance de moniteurs
Obligation de pratiquer au sein d'une école agréée

Brevet B Aptitude à pratiquer au sein d'un centre d'activité dès le brevet B
Aptitude aux techniques de loisir et de compétition : B 1 (P.A./Voltige) – B 2 (Vol Relatif) – B 3 (Voile Contact) – B 4 (Free Fly)

Brevet C Aptitude aux sauts hors centres d'activité
Aptitude aux sauts de démonstration sous réserve de posséder un matériel adapté à la zone de poser et de pouvoir justifier de l'exécution de 50 sauts dans les douze derniers mois et des minima imposés par la réglementation sur les manifestations aériennes
Aptitude aux sauts spéciaux

- **PREMIERS SAUTS**

Les élèves renseignent leur fiche de formation (annexes 1 et 2) pour tout premier saut. Les fiches de formation sont conservées trois ans + l'année en cours au siège de la structure agréée.

À l'exception des sauts en tandem ou des sauts d'initiation, les élèves disposent d'un carnet de sauts ouvert par le directeur technique, annoté par les moniteurs.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Progression Traditionnelle

OBJECTIFS		CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
Aptitudes en chute (Ac)			
1	◆ Sortie en O.A. correcte et contrôlée	◆ Sortie correcte et bonne restitution prouvant la conscience. ◆ Deux exercices successifs réussis.	◆ Hauteur de parachutage minimale 1.000 m ◆ Présence d'un moniteur en vol
2	◆ Simulation de l'action d'ouverture en contrôlant la position.	◆ Réussite de deux poignées témoin lors de deux sauts consécutifs.	
3	◆ Ouverture retardée avec un temps de chute maximum de 10 secondes.	◆ Non dépassement et conscience du temps. ◆ Stabilité à l'ouverture. ◆ Perception des appuis. ◆ Deux exercices successifs réussis.	◆ Hauteur de parachutage adaptée aux exercices demandés. ◆ Présence d'un moniteur à bord.
4	◆ Chute à vitesse terminale avec contrôle de l'axe, de l'assiette et de la hauteur. ◆ Maîtrise des évolutions sur l'axe de lacet	◆ Idem niveau 3 + lecture altimètre. ◆ Changements d'orientation avec visualisation des axes. ◆ Deux exercices successifs réussis.	
5	◆ Maîtrise d'un déséquilibre volontaire. ◆ Maîtrise d'une sortie différente des niveaux précédents. ◆ Respect des règles de sécurité à bord de l'avion lors des parachutages. ◆ Possibilité d'utiliser le hand deploy. Le hand deploy devra être situé sous le sac pour plus de sécurité lors des sauts dans une position autre qu'à plat face sol.	◆ Capacité à provoquer un passage dos puis retour à la position d'équilibre. ◆ Effectuer deux sorties différentes stables et maîtrisées. ◆ Visualisation de la zone de parachutage. ◆ Respect des espacements entre chaque sortie d'avion. ◆ Deux exercices successifs réussis.	◆ Présence d'un brevet C, responsable en vol. ◆ Hauteur de parachutage adaptée aux exercices demandés.

Rappel : l'emport d'un déclencheur de sécurité sur le secours est obligatoire pour tous les pratiquants

Progression accompagnée en chute

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
Aptitudes en chute (Ac)		
Niveau 1 ● Découverte de la chute libre et apprentissage des possibilités d'actions (poignée témoin, lecture altimètre, ouverture...)	● Conscience et restitution de l'élève	● Départ : 3000 mètres minimum ● En sortie d'avion, l'élève est tenu par deux moniteurs. Lâché possible de l'élève par un des moniteurs après la phase de sortie ● Présence en vol de deux moniteurs aussi longtemps que la sécurité de l'élève la rend nécessaire. ● Ouverture : 1200 mètres minimum ● hauteur conseillée : 1500 mètres
Niveau 2 ● Stabilité, contrôle de l'axe, gestion du temps ● Ouverture du parachute ● Elève non tenu par le moniteur en sortie d'avion ● Chute libre stabilisée, élève non tenu par le moniteur	● Contrôle de la position et de la stabilité ● Contrôle de l'axe ● Retour face sol, après déséquilibre volontaire ● Contrôle régulier de la hauteur ● Ouverture à 1500 mètres	● Départ : 3500 mètres minimum. ● Départ avec tenue de l'élève par le moniteur jusqu'au deuxième saut inclus. ● Reprise de l'élève avant l'ouverture jusqu'au troisième saut inclus ● Ouverture : 1200 mètres minimum ● hauteur conseillée : 1500 mètres
Niveau 3 ● Perfectionnement de la stabilité en chute et perfectionnement de la conduite sous voile ● Perfectionnement conduisant à l'autonomie dans la pratique. (s'équiper, plier...)	● Retour à la stabilité après un ou plusieurs exercices ● Contrôle de l'axe ● Gestion de la hauteur ● Ouverture à la hauteur demandée sans tenue du moniteur	● Départ : 3500 mètres minimum ● Ouverture : 1200 mètres minimum ● Avant d'accéder au niveau 4, l'élève doit avoir effectué un minimum de 6 sauts accompagnés.
Niveau 4 ● Etre capable de s'intégrer dans une séance de saut. ● Premier saut sans la présence en vol d'un moniteur.	● Contrôle de l'axe et de la stabilité ● Gestion de la hauteur ● Ouverture à la hauteur demandée ● Respect du programme de saut ● Etre capable de s'équiper seul.	● Départ : 3000 mètres minimum ● Ouverture : 1200 mètres minimum ● Présence au minimum d'un brevet C dans l'avion ● Réalisation d'un saut en solo (sans vidéoman)

Rappel : l'emport d'un déclencheur de sécurité sur le secours est obligatoire pour tous les pratiquants



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Progression sous voile

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<p><i>Aptitudes sous voile (Av)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Concevoir et proposer son programme de la sortie d'avion au poser : point de sortie d'avion, point d'ouverture, zone d'évolution, point de rendez-vous, prise de terrain, atterrissage. 	<ul style="list-style-type: none"> Découverte de : <ul style="list-style-type: none"> décrochages évolutions à 50 % de frein (virage à plat) 360° à la commande (enfoncements) 360° aux élévateurs arrière Atterrissage sans assistance dans la zone prévue 	<ul style="list-style-type: none"> Vent au sol inférieur ou égal à 7 m/s Matériel adapté au niveau de l'élève. Système de guidage laissé à l'appréciation du moniteur.

BREVET A

Conditions d'obtention :

- Validation des aptitudes en chute de la progression traditionnelle (les 5 niveaux) ou de la progression accompagnée en chute (les 4 niveaux).
- Validation du module « Aptitudes sous voile » (Av).
- Totaliser au minimum 15 sauts en chute.
- Vérification des capacités suivantes :
 - Plier son parachute principal.***
 - Contrôler son parachute avant de s'équiper et s'équiper correctement.***
 - Visualiser le point de largage***
 - S'intégrer seul dans une séance de sauts en respectant les règles de sécurité au sol, dans l'avion et sous voile.***

Prérogatives :

- Aptitude aux sauts individuels sans assistance de moniteurs.
- Obligation de pratiquer au sein d'une école agréée.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

BREVET B

NIVEAU ET OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<p><i>Aptitudes en chute (Bc)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Maîtrise de la dérive. ◆ Maîtrise des évolutions autour des trois axes. ◆ Maîtrise d'une position autre qu'à plat face sol. ◆ Qualification Pull Out (optionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Deux exercices successifs réussis. ◆ En dérive, efficacité du démarrage et des déplacements. ◆ Maîtrise de l'axe. ◆ ◆ Deux enchaînements de quatre figures correctes avec respect des axes, comprenant 1 looping avant, 1 looping arrière, 1 tonneau et 1 tour. Ordre d'enchaînement différent à chaque test, au choix du candidat. ◆ Exécution de deux figures minimum au choix du candidat. ◆ Deux exercices successifs réussis. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hauteur de parachutage adaptée aux exercices demandés. ◆ Hauteur d'ouverture minimale, 850 m (sortie de l'extracteur). Au-delà de la règle, il est conseillé d'ouvrir à 1.000 m de hauteur
<p><i>Aptitudes sous voile (Bv)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Concevoir et réaliser correctement son programme de la sortie d'avion au poser : <ul style="list-style-type: none"> - point de sortie d'avion, point d'ouverture, zone d'évolution, point de rendez-vous, prise de terrain, atterrissage en intégrant les notions d'axe de largage, d'axe de travail (en chute et sous voile, d'espacement, de prise en compte des éléments météo -vent-). 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Perfectionnement de : <ul style="list-style-type: none"> - décrochages - évolutions à 50 % de frein (virage à plat) - 360° à la commande (enfoncements) - 360° aux élévateurs arrière - 90° aux élévateurs avant - étagement dans un groupe - prise de terrain en S (PTS) ◆ Atterrissage sans assistance dans une zone déterminée (ex : 50m x 50 m, axe imposé) en fonction du terrain et des conditions locales 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s
<p><i>Connaissances théoriques (Bt)</i> ◆ Épreuve théorique sur le programme fédéral</p>		

Rappel : l'import d'un déclencheur de sécurité sur le secours est obligatoire pour tous les pratiquants

Conditions d'obtention du Brevet B :

- Validation des modules Bc, Bv et Bt
- Totaliser au minimum 30 sauts en chute

Prérogatives :

- Aptitude à pratiquer au sein d'un centre d'activité



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

BREVETS B1–B2–B3

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<p>Brevet B1</p> <p>Aptitude à la P.A./Voltige.</p>	<p>Sauts tests.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1^{er} saut : 4 tours alternés. ◆ 2^e saut : 2 tours alternés suivis d'un looping arrière. ◆ 3^e saut : tenue d'une position Tête en Bas et d'une position réduite, suivi d'une voltige complète. A chaque saut sont jugés la durée de la prise de vitesse, l'équilibre de la position, la justesse des placements et la perception des références. ◆ 2 P.A. maîtrisées inférieures à 5 m. A chaque saut sont jugés le largage, le circuit, l'ajustement de la hauteur du circuit, la présentation en finale, la visualisation de l'angle de descente et la tenue de la voilure. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hauteur de parachutage adaptée à l'exercice. ◆ Hauteur d'ouverture minimale 850 m. ◆ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s.
<p>Brevet B2</p> <p>Aptitude au Vol Relatif.</p>	<p>2 sauts tests.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1^{er} saut. Départ libre, candidat en n° 2. Appontage – 360° - appontage. ◆ 2^e saut. Départ du candidat en piqueur 2'' après, sur signe du testeur, appontage. <p>A chaque saut sont jugés la maîtrise des sorties, des approches, des finales et des appontages, la conscience de la hauteur et du temps, l'efficacité et la sécurité à la séparation, les signes avant l'ouverture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'initiateur ne peut sauter qu'avec un seul élève à la fois sur la durée de la formation au B2. ◆ Le B2 ne peut être validé qu'à l'issue de 8 sauts de formation spécifique aux techniques du Vol Relatif.
<p>Brevet B3</p> <p>Aptitude au Voile Contact.</p>	<p>Appontage en position haute et basse.</p> <p>Appontage en position 3 ou 4.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Matériel : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de voilures spécifiques « voile contact ». - Système de rétraction d'extracteur obligatoire. - Système RSL déconnecté. ◆ Tenue de saut et équipements : <ul style="list-style-type: none"> - Bras et jambes couverts. - Casque, gants, chaussettes montantes, chaussures basses sans crochets de laçage. - Altimètre. - Coupe sangle efficace. ◆ Largage : <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur minimum 1200 m. - De préférence face au vent. - Attention à la dérive sous voile par vent fort en altitude. ◆ Séparation : <ul style="list-style-type: none"> - 850 m minimum. - Dérogation ponctuelle, possible, accordée par le DTN, pour les membres du collectif France VC et les équipes de démonstration des Armées sur un programme défini.

Rappel : l'emport d'un déclencheur de sécurité sur le secours est obligatoire pour tous les pratiquants

Prérogatives :

- Accès aux compétitions sur tous types de sites (dans la spécialité correspondante).



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

BREVET B4

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

Critères d'évaluation

1) Chute tête en haut.

Équilibre et aisance.

Contrôle d'une rotation quel que soit l'axe, avec retour à la position initiale et respect de l'axe de travail.

Contrôle du niveau et de la proximité.

Réaction adaptée en cas de perte d'équilibre.

2) Chute tête en bas.

Acquisition de la verticalité (sans imposer un temps de maintien).

Travail en sécurité et contrôle visuel par rapport à une référence.

Respect d'un axe.

Réaction adaptée en cas de perte d'équilibre.

3) Travail de dérive

Dérive face sol et dos efficace.

Choix et respect des axes de travail.

Transition d'une position à l'autre (dérive face sol/dérive dos) par demi-tonneau.

Contrôle des déplacements par rapport à une référence.

4) Séparation et ouverture.

Respect des hauteurs de fin de travail et de séparation.

Choix et respect des axes de dérive.

Contrôle visuel permettant de situer les autres.

Transition progressive entre la position initiale et la position de dérive.

5) Connaissance des règles de sécurité.

Les règles de sécurité

• Le matériel

Hand deploy fond de sac ou pull out.

Matériel en parfait état : rabats et caches élévateurs bien maintenus.

Pochette d'extracteur en parfait état (pas d'élastique détendu). Drisse de liaison hand deploy protégée.

Loops de fermeture suffisamment serrés.

Déclencheur de sécurité obligatoire (FXC 12000 inadapté).

Au moins un altimètre sonore est obligatoire. Un deuxième altimètre est obligatoire, sonore de préférence, à défaut un altimètre au poignet (attention à la difficulté éventuelle de lecture et aux erreurs d'indications).

Le casque est obligatoire (il permet de bien entendre l'altison).

Personne ne saute avec un casque vidéo caméra démontée, à cause du support métallique saillant.

• La tenue de saut et l'équipement

Éviter les vêtements qui pourraient s'ouvrir en chute ou masquer les poignées.

Les sangles de harnais doivent être serrées suffisamment pour ne pas se détendre en chute et flotter.

• Le largage

Hauteur minimale de saut : 3000 m (conseillée 4000 m).

L'ordre des départs permet d'obtenir une séparation suffisante entre les parachutistes, et tient compte de leur expérience.

Il est impératif d'espacer suffisamment les départs, surtout par vent fort ou quand le freefly part en dernier.

Si le freefly part en dernier, la séparation verticale est moindre (tout le monde ouvre en même temps).

Si le freefly part en premier, la séparation horizontale est moindre, surtout pas vent fort (les chuteurs à plat dérivent plus que le freefly et les trajectoires se resserrent).

• En chute

Travailler perpendiculairement à l'axe de largage.

Garder en permanence le visuel sur les autres lors d'un saut de groupe, a fortiori pour la séparation.

Éviter les fortes variations de vitesse (par exemple un passage à plat) quand on travaille en position verticale ou lors de la séparation.

• La séparation et l'ouverture

Séparer à 1500 m (5000 ft) lors d'un saut à plus de deux, ou 1650 m (5500 ft).

Séparer à 1350 m (4500 ft) lors d'un saut à deux, 1500 m (5000 ft) si les deux ont peu d'expérience en freefly.

Avant la séparation, éviter de voler dans l'angle mort d'un chuteur, derrière lui par exemple.

Ne pas partir en piqué exagéré. La mise en dérive à plat doit être progressive.

Dériver le plus possible perpendiculairement à l'axe de largage.

Faire éventuellement un tonneau pour s'assurer qu'il n'y a personne au-dessus de soi.

Faire des signes avant d'ouvrir (consigne identique à celle qui est donnée pour le brevet B2).

Après l'ouverture, s'orienter perpendiculairement à l'axe de largage afin de dégager la trajectoire de chute de ceux qui sont partis après.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

- **Les premiers essais tête en bas**

Ils se font seul ou avec un initiateur, mais jamais avec un chuteur qui n'a pas d'expérience d'encadrement en freefly et propose de faire la référence tête en haut. En effet, celui-ci se transforme en cible pour le débutant tête en bas. En cas d'approche mal contrôlée, ni l'un ni l'autre n'ont un niveau suffisant pour se déplacer assez vite et éviter une collision.

- **Tant que l'on n'a pas le B4**

On peut sauter tête en haut, au maximum à deux, éventuellement trois ou quatre si le saut est organisé par un initiateur et fait l'objet d'un briefing et d'un débriefing, à condition que chacun des chuteurs possède au moins le B2. Personne ne se met tête en bas.

- **Quand on a le B4**

On peut sauter tête en haut ou tête en bas avec d'autres personnes titulaires du B4.

Mais attention aux sauts de groupe si les chuteurs ont peu d'expérience à plus de deux.

Deux petits groupes sûrs valent mieux qu'un grand groupe dangereux.

Le B4 ne donne en aucun cas un niveau suffisant pour suivre un chuteur qui débute tête en haut ou tête en bas.

C'est aux initiateurs de s'occuper des élèves.

- **Suivre un groupe de freefly**

Il ne faut pas que des chuteurs inexpérimentés suivent un groupe de freefly, même à distance. Compte tenu des inerties, ils risqueraient de se retrouver involontairement dans une position dangereuse, au-dessus, au milieu ou en dessous du groupe.

On ne peut suivre un groupe de freefly que si l'on a le brevet B4 et un niveau technique suffisant pour participer au saut. Sinon, il ne faut pas partir en même temps et espacer suffisamment son départ pour ne pas risquer d'interférer avec le groupe.

Rappel : l'emport d'un déclencheur de sécurité sur le secours est obligatoire pour tous les pratiquants

Prérogatives :

possibilité de faire des sauts de freefly, à deux dans un premier temps, puis en groupe, suivant le niveau et l'expérience des participants ainsi que le type de sauts.



BREVET C

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
1 ♦ Précision des largages	♦ Test de lancer de dériveurs	♦ Hauteur de parachutage minimale adaptée à l'exercice. ♦ Hauteur d'ouverture minimale 850 m. ♦ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s.
2 ♦ Précision d'Atterrissage hors zone école	♦ 2 sauts avec approche correcte sur une zone de 50 m de diamètre environ et comportant des obstacles à proximité	
3 ♦ Connaissances théoriques	• Epreuve du programme fédéral	
4 ♦ Fonction de responsable en vol	♦ Formation et évaluation par un directeur technique	

Conditions d'obtention :

- Un des brevets B 1 - B2 - B 3 ou B 4
- Résultats satisfaisants aux épreuves ci-dessous
- Totaliser au minimum 200 sauts

Prérogatives:

- Aptitude aux sauts hors centre d'activité.
- Aptitude aux sauts de démonstration et de manifestations aériennes, sous réserve de pouvoir justifier de l'exécution de 50 sauts dans les 12 derniers mois et d'utiliser un matériel adapté à la zone de poser.
- Aptitude aux sauts spéciaux.

Manifestations aériennes.

En plus des règles fédérales concernant la validité du brevet C (200 sauts et 50 sauts dans les 12 derniers mois), la participation aux sauts organisés dans le cadre des manifestations aériennes est soumise aux règles de l'arrêté du -4 avril 1996. A ce titre, les participants doivent totaliser au moins 250 sauts dont 10 dans les 3 derniers mois. Cette règle s'ajoute à la règle fédérale.

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

(Annexe 1)

FICHE D'ATTESTATION DE FORMATION DÉBUTANT

A remplir obligatoirement avant tout premier saut et à conserver pendant trois ans au siège de l'établissement

PROGRESSION ACCOMPAGNÉE EN CHUTE

PROGRESSION TRADITIONNELLE (1^{ers} sauts en ouverture automatique)

Renseignements sur l'élève

NOM – Prénom _____

Licence FFP n° _____

Restrictions éventuelles (verres correcteurs,...)

Droitier

Gaucher

Sports pratiqués _____

FORMATION	DATE	SIGNATURE DE L'ÉLÈVE à chaque phase de la formation
Description générale du saut Présentation du matériel, fonctionnement Équipement		
Embarquement Sortie d'avion et déroulement de la chute (saut OA ou PAC)		
Actions à l'ouverture Conduite de la voilure, principes de base du pilotage et de la navigation Circuit d'approche et technique du poser		
Règles de sécurité parachute ouvert (prévention des collisions, étagement, règles de priorité et posés hors zone) Consignes relatives à la zone de sauts		
Incidents Conduite à tenir Apprentissage de la procédure de secours		
NOM – Prénom du (des) formateur(s) _____ Durée de la formation :		

Je soussigné(e), ci-dessus dénommé(e) reconnais :

Avoir été informé(e) sur les risques inhérents à la pratique du parachutisme, et les accepter comme tels.

Etre titulaire d'une licence assurance délivrée par la FFP

Avoir pris connaissance des garanties offertes par le contrat d'assurances souscrit par la FFP et de la possibilité de souscrire à des assurances complémentaires.

Avoir suivi et assimilé le programme complet de formation ci-dessus mentionné.

Etre informé(e) de tous les aspects concernant la sécurité lors des évolutions sur l'aéroport ou l'aérodrome et au cours du saut.

Date _____

Signature de l'élève



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

(Annexe 2)

FICHE D'ATTESTATION DE FORMATION AU SAUT ÉCOLE EN TANDEM

A remplir obligatoirement avant tout premier saut et à conserver pendant trois ans au siège de l'établissement

Je soussigné(e), _____

reconnais avoir reçu de mon moniteur : NOM – Prénom _____

une formation au sol concernant le déroulement de mon saut ainsi que les consignes de sécurité concomitantes suivantes :

Initiales à porter par l'élève
à chaque phase de la formation

Embarquement dans l'avion

Conduite à tenir dans l'avion

Mise en place et position de sortie

Conduite à tenir pendant la chute

Conduite à tenir voileure ouverte

La position à prendre pour l'atterrissage (jambes fléchies et relevées)

Les actions qui pourraient compromettre notre sécurité

je m'engage à me conformer aux ordres et consignes que pourrait me donner mon moniteur

et reconnais :

avoir été informé(e) sur les risques inhérents à la pratique du parachutisme sportif.

être titulaire d'une licence assurance ou d'un passeport découverte FFP

avoir pris connaissance des garanties offertes par le contrat d'assurances souscrit par la F.F.P. et les assurances complémentaires.

avoir suivi le programme complet de formation ci-dessus mentionné.

être informé(e) de tous les aspects concernant la sécurité lors des évolutions sur l'aéroport ou l'aérodrome et au cours du saut.

Date

.....

Signature de l'élève